

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2023-02-02

2 février 2023

Approbation du lancement de la procédure de passation de l'accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents du service « Mon conseil en évolution professionnelle » pour les salariés et les travailleurs indépendants

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, notamment ses articles 36 et 37,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6111-6, L. 6123-5, R. 6123-8, R. 6123-10 et R. 6123-12, R. 6123-24 et R. 6123-25,

Vu le décret n° 2018-1331 du 28 décembre 2018 relatif à l'organisation et au fonctionnement de France compétences,

Vu l'arrêté du 29 mars 2019 fixant le cahier des charges relatif au conseil en évolution professionnelle prévu à l'article L. 6111-6 du code du travail,

Après en avoir délibéré le 2 février 2023,

Décide :

Article 1

Le Conseil d'administration autorise le lancement de la procédure de passation de l'accord cadre à bons de commande ou à marchés subséquents visant à la mise en œuvre du service « mon conseil en évolution professionnelle » pour les salariés et les travailleurs indépendants.

Article 2

Sous couvert de confidentialité, une commission interne est organisée, associant les agents de France compétences et les membres volontaires du groupe de travail Transitions. Elle contribue à l'analyse des offres des candidats, puis fait une sélection des candidats qui seront proposés pour approbation au Conseil d'administration.

Article 3

Le Conseil d'administration autorise le directeur général de France compétences à :

- Prendre toute décision concernant la procédure de passation de l'accord-cadre avant attribution de celui-ci ;
- Le cas échéant, déclarer la procédure sans suite ou infructueuse et, à condition que les conditions initiales de l'accord-cadre ne soient pas substantiellement modifiées, relancer la consultation selon la procédure appropriée.

Article 4

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Courbevoie,
Le 2 février 2023,

Pierre DEHEUNYNCK
Président du Conseil d'administration

